

Le GIE des 4 Épis

Une réflexion sur l'assolement en commun



Le groupe des 4 Épis situé en Côte d'Or est né du rassemblement de 3 exploitations (dirigées par Pascal, par Dominique et par Samuel et Daniel) en mai 2005 pour une superficie de 430 ha. Depuis 2017, une exploitation supplémentaire sous la forme d'un GAEC a intégré le groupement, ce qui a amené le nombre d'exploitations à 4 (pour 6 exploitants) et le nombre d'hectares à 603.

A l'origine du projet

Samuel & Daniel (230 ha), Dominique (120 ha) et Pascal (80 ha) ont commencé à travailler ensemble en 2001 via la création d'une CUMA après un projet de l'agence de l'eau sur l'amélioration de la fertilisation qui a subventionné l'achat d'une broyeuse pour détruire les couverts d'interculture. Bien qu'à cette époque ils travaillaient ensemble, produisaient les mêmes cultures et avaient des itinéraires techniques similaires (seul Dominique pratiquait le labour), ils n'étaient pas en assolement en commun. Ils découvrent cette pratique en 2004 grâce au témoignage de Didier Voluer (CUMA des Ormes à Feuges) lors d'une journée organisée par la fédération CUMA de Haute-Marne. Suite à cette rencontre, les quatre agriculteurs décident de se renseigner davantage sur cette organisation et de suivre deux formations dispensées par la chambre

d'agriculture (une sur un logiciel en lien avec les charges de mécanisation et l'autre sur l'optimisation du parc matériel). De là, ils choisissent de passer à ce système en vue d'une part de réduire les charges de mécanisation et d'autre part de se dégager davantage de temps, celui-ci pouvant être réinvesti dans d'autres activités.

Monter ce genre de projet demande d'avoir à la fois un temps de réflexion et un accompagnement par un cabinet comptable. En effet, ce dernier apporte notamment des conseils sur la structure juridique à privilégier en fonction du contexte. A l'époque leur cabinet comptable ne connaissait pas le fonctionnement d'une SEP (Société en Participation) ; C'est pour cette raison que ces 4 agriculteurs ont choisi de créer un GIE (Groupement d'Intérêt Economique), celui-ci permettant de gérer les achats au prorata de leurs engagements en termes de surface. Aujourd'hui, le GIE a intégré de nouvelles cultures, a abandonné certaines pratiques (labour) et a mis en place des pratiques plus respectueuses des sols et de l'environnement (intercultures, TCS, semis direct).

HISTORIQUE DU GIE DES 4 EPIS

✓ Entrée de 2 nouveaux adhérents dans la CUMA pour l'achat d'une moissonneuse batteuse

✓ Structuration juridique du travail en groupe : création du GIE des 4 Épis (3 exploitations et 430 ha)
✓ Réflexion sur les TCS

✓ Volonté de protéger et de maintenir la fertilité de leurs sols et d'optimiser la réduction des charges de mécanisation

✓ Formation par Frédéric Thomas sur la mise en place d'intercultures : mise en place de la réflexion initiée en 2005 et virage total vers des pratiques en SDSCV (semis direct sous couvert végétal)

2001 → 2002 → 2004 → 2005 → 2007 → 2009 → 2017

✓ Création de la CUMA Fertichamp : 4 adhérents pour un broyeur subventionné par l'agence de l'eau

✓ Découverte de l'AC
✓ Début du questionnement sur la travail en groupe

✓ Fermeture de la sucrerie : arrêt de la culture de betteraves et arrêt total du labour qui était encore pratiqué sur cette culture

✓ Entrée d'une nouvelle exploitation sur l'AC qui passe à 4 exploitations pour 603 ha

Travailler ensemble : toute une organisation

Le travail en assolement en commun implique une véritable organisation de groupe. Ceci nécessite de choisir la structure juridique adaptée à la volonté des exploitants. C'est dans cette optique que les quatre exploitants ont choisi de créer un Groupement d'Intérêt Économique (GIE), permettant de garder de la liberté dans la gestion de leur exploitation. En effet, peu de règles fixes imposent au GIE sa manière de fonctionner : un GAEC est trop contraignant car ne permet pas aux associés d'exercer une double activité, ce que souhaitent certains membres du groupement. De plus, le GAEC impose la fusion totale des exploitations et donc leur disparition au bénéfice d'une seule entité. Le statut de SEP (le plus répandu aujourd'hui dans le cas d'assolement en commun) n'était pas suffisamment connu à l'époque. Le GIE des 4 Epis fait également le choix d'acheter tout son matériel en CUMA intégrale, dans une optique de réduction des charges de mécanisation. Le groupe a ainsi pu optimiser son parc matériel en limitant le nombre d'outils par unité de surface et en investissant dans des outils plus performants.

Le GIE des 4 Epis a choisi d'être suivi par un conseiller de leur centre de gestion pour se préparer à travailler en groupe. Ainsi, lors de la création du GIE, les exploitants ont rédigé un règlement intérieur dans lequel il avait été convenu de mener une réunion hebdomadaire ou encore de répartir les heures de travail selon la surface apportée dans l'assolement en commun. Cependant cette

organisation formelle n'a pu être respectée car il était difficile aux exploitants de trouver un moment commun pour les réunions et la répartition du temps de travail est devenue plus tacite en tenant compte des autres activités de chacun. Ceci montre la difficulté de l'aspect organisationnel et la rigueur que demande l'assolement en commun. Pascal reconnaît qu'il se produit certains dysfonctionnements liés à un manque de communication et qu'une organisation plus formelle aurait permis d'éviter. Toujours dans un aspect organisationnel, les membres se sont spécialisés par tâche selon leurs intérêts. Ainsi, Dominique s'occupe plus particulièrement du travail du sol, Samuel des traitements phytosanitaires et du semis, Daniel de la récolte, Pascal est chargé du suivi des cultures et de la gestion du GIE et sa femme du secrétariat et de la comptabilité. D'autres part, la répartition des produits entre les associés se fait selon le nombre d'hectares que chacun possède au sein de l'assolement, considérant que chaque hectare est équivalent et ils ont fait le choix de garder leurs déclarations PAC en individuel.

Les bonnes relations humaines sont centrales au bon fonctionnement du groupe

Finalement, cette organisation en assolement en commun a permis aux membres du groupe des 4 Epis de se libérer du temps pouvant être utilisé pour se former ou exercer une double activité. Par exemple, Samuel a été le trésorier national des Jeunes Agriculteurs pendant 3 ans et Pascal est double actif à l'INRA.

fiche signalétique

- ❖ Assolement en commun de 603 ha (4 exploitations)
- ❖ 5 chefs d'exploitation et une personne responsable de l'administratif
- ❖ Atelier grandes cultures en commun et ateliers de productions animales propres à 2 exploitations

GIE des 4 Epis

Cultures en place :

- ✓ Blé
- ✓ Orge d'hiver
- ✓ Moutarde brune
- ✓ Colza
- ✓ Soja
- ✓ Trèfle semence
- ✓ Féverole

Il est difficile de comparer les rotations **avant** et **après** la mise en place des leviers agronomiques (TCS & SD) car il n'y a aujourd'hui pas de vraie rotation sur le groupement : suite au passage au semis direct sous couvert végétal (SDSCV), l'implantation d'une culture se fait selon les opportunités qui se présentent (climat principalement). En revanche on peut constater une augmentation du nombre de cultures : d'un assolement initial **BETTERAVES** → **COLZA/MOUTARDE** → **TREFLE SEMENCE** → **SOJA** → **BLE**, ils ont implanté la **FEVEROLE** ainsi que le **POIS FOURRAGER** en interculture afin de produire de la semence pour leurs couverts, et l'**ORGE D'HIVER** qui leur permet une implantation ultra précoce (juillet) du colza derrière, afin d'éviter les limaces à la levée et les ravageurs du bourgeon à la floraison (octobre). Ils testent actuellement l'implantation de blé ultra-précoce, toujours pour essayer de désynchroniser le cycle de la culture de celui du ravageur.

Vers de nouvelles pratiques culturales !

Suite au passage en assolement en commun, le GIE des 4 Epis a progressivement fait évoluer son système de culture. En effet, à partir de 2005, le groupe abandonne progressivement le labour (totalement abandonné en 2007 suite à l'arrêt des betteraves) pour adopter des techniques culturales simplifiées comme la pratique du semis direct sous couverts mise en place dès 2009. Ce changement est venu avec l'idée de réduire les charges de mécanisation mais également avec l'idée de "redonner de la fertilité au sol". Ainsi, les membres du groupe ont suivi différentes formations, notamment sur les pratiques des couverts en interculture, sur le colza associé à des plantes compagnes ou sur l'agriculture de conservation des sols. Dès lors, la rotation a évolué avec la mise en place de couverts en interculture et l'introduction de nouvelles cultures et variétés leur permettant de produire leurs semences et de limiter l'impact des ravageurs. L'assolement en commun a joué un rôle majeur dans cette transition. En effet, il leur a permis de se libérer du temps pour assister aux différentes formations. De plus, tous sont d'accord pour dire que travailler en groupe réduit la peur du risque et permet de gérer des systèmes plus complexes car la réflexion est partagée et est plus poussée. Ceci leur permet également d'expérimenter de nouvelles pratiques comme les semis ultra-précoces de colza ou de blé pour lutter contre les insectes et les limaces.

Le fait de travailler ensemble [...] permet d'avoir plus de têtes pensantes et donc une meilleure réflexion sur le système

La mise en place de ce système a permis une baisse des charges liées aux cultures de manière générale. En effet, le groupe a observé une baisse des charges en produits

phytosanitaires par l'achat de gros volume et la réalisation d'économie d'échelle. Pascal reconnaît qu'il n'y a pas eu de changements fondamentaux sur des pratiques en termes de traitements phytosanitaires mais plutôt une meilleure maîtrise des doses grâce à du matériel plus performant et des formations techniques sur les pulvérisations dites "bas volume" et plus de temps disponible pour l'observation des cultures (détection des seuils d'intervention).

Des voies de commercialisation pas si différentes... !

Les voies de commercialisation ont évolué. En effet, avant le passage en assolement en commun, chacun avait un contrat avec un organisme stockeur : Pascal et Dominique étaient en contrat avec une coopérative, Samuel et Daniel étaient chez un négoce. Lors de la création de l'assolement en commun, les exploitants ont négocié avec les organismes stockeurs pour leur livrer la moitié des volumes chacun. Seulement la coopérative a mis du temps à accepter cette nouvelle organisation car cela impliquait d'intégrer indirectement 2 agriculteurs qui n'avaient pas de parts sociales dans la coopérative. La réponse fut longue à venir, ils ont donc choisi d'orienter toutes les cultures chez le négoce et de ne garder uniquement que quelques contrats avec la coopérative, notamment pour la multiplication des féveroles.

On est mieux reconnu par les organismes stockeurs, ce qui permet d'avoir accès à des offres de prix plus intéressantes

Enfin Pascal reconnaît que passer en assolement en commun permet d'être mieux reconnu par les organismes stockeurs grâce aux volumes des produits permettant de négocier des prix plus intéressants. Cela est valable également pour l'achat des intrants.

Moyenne par ha en €	GIE des 4 Epis	Groupe de référence
PRODUIT	1 357 €	1 279 €
CHARGES OPÉRATIONNELLES	361 €	465 €
MARGE BRUTE	996 €	814 €
CHARGES DE MÉCANISATION ET D'IRRIGATION	250 €	Non disponible
MARGE SEMI-NETTE	746 €	Non disponible

UNE MARGE BRUTE SUPERIEURE A LA MOYENNE

Résultats des exploitations du GIE des 4 Epis en 2017 en comparaison avec les données du CerFrance (échantillon d'exploitations de la plaine dijonnaise)

CONCLUSION

L'assolement en commun, des avantages...

...sociaux :

- ✓ Mutualisation du travail :
 1. Limiter les risques
 2. Libérer du temps

...économiques :

- ✓ Réduction des charges par des économies d'échelle
- ✓ Poids de négociation dans la commercialisation et la fourniture d'intrants

...agronomiques :

- ✓ Optimisation du parc matériel
- ✓ Facilité de mise en place de nouvelles pratiques (non-labour, TCS, semis direct, intercultures...) par une diminution du risque et une motivation de groupe !

Mais aussi des difficultés...

- Gestion des relations humaines
- Harmonisation du travail de groupe
- Contraintes administratives

Et à l'avenir ?

Les 4 associés souhaitent continuer à développer leur système en essayant de mettre en place de nouvelles pratiques (tel que les semis ultra précoces de colza) leur permettant de réduire leur impact environnemental (réduction du recours aux produits phytosanitaires) et les charges de production tout en conservant des rendements équivalents ou supérieurs. Le départ en retraite de Pascal et la reprise de son exploitation dans les années à venir est également au cœur des réflexions communes des associés.

Cette fiche exemple est issue d'un projet d'étudiants ingénieurs en école d'agronomie (VetAgro Sup – Campus agronomique de Clermont-Ferrand – Option Calice 2018-2019). Elle a pour but de compléter la fiche technique « L'assolement en commun, un moyen d'actionner des leviers pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. » en mettant en avant un exemple concret d'un groupement en assolement en commun. Les informations présentées dans ce document sont issues du témoignage de M. Pascal Farcy et sont partagées par l'ensemble des exploitants du GIE des 4 Epis. Nous tenons à remercier M. Pascal Farcy ainsi que le GIE des 4 Epis dans son ensemble pour le temps qu'ils nous ont accordé et les informations qu'ils ont accepté de partager.